

Convocation à l'assemblée générale annuelle de votre Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)



Mardi le 6 avril 2021

18h00

**Le lien pour assister à l'assemblée est disponible à l'adresse
suivante : www.desjardins.com/caissefleuvmontagnes**

Compte tenu de l'évolution incertaine de la situation liée à la COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus, l'assemblée générale annuelle de votre caisse se tiendra exclusivement à distance. Cette formule implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets pendant la diffusion de l'assemblée, alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre jours suivants. À noter que la votation s'effectuera à même votre session sécurisée Accès D.

En tant que membre, vous pourrez pendant la diffusion de l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2020;
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur de rotation* ;
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour.

Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes);
- statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu;
- voter pour élire des membres du conseil d'administration



Modification au Règlement intérieur de la caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur une modification de l'Annexe A du *Règlement intérieur de la Caisse* visant à fusionner les groupes F et G actuels en un seul groupe appelé « FG », composé de cinq (5) postes réservés à des administrateurs en provenance du groupe défini par les limites de la Ville de Baie-Saint-Paul, des Municipalités de Les Éboulements et de Petite-Rivière-Saint-François et des Municipalités de paroisse de Saint-Irénée et Saint-Urbain.

Si la modification proposée est adoptée, les membres pourront être appelés à se prononcer sur l'adoption d'un Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs afin qu'un tiers des administrateurs soit remplacé chaque année. Les modifications adoptées aux règlements prendront effet immédiatement après la levée de l'assemblée générale annuelle.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élections

3 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le lundi 8 février 2021 à 16h00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe D – Secteur Petite-Rivière-St-François

(Votation en différé)

Claude Bédard

Julie Bouchard

Groupe F – Secteur Les Éboulements et Saint-Irénée

(Élue par acclamation)

Gabrielle Savard

Groupe G – Secteur Baie-Saint-Paul, Petite-Rivière-Saint-François et Saint-Urbain

(Élue par acclamation)

Marilyn Tremblay

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caissefleuvmontagnes ou sur demande auprès de la Caisse. Le rapport annuel et la revue annuelle 2020 sont aussi disponibles.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.